



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

**Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 4584 du 5 août 2026 de l'honorable député Meris Sehovic.**

Question 1 : À quel stade se trouvent actuellement les études relatives à la tranchée couverte de déviation de la route d'Arlon au niveau de la place de l'Étoile ? Quand les travaux devraient-ils commencer et quel calendrier est prévu pour leur réalisation ?

L'élaboration du dossier d'appel d'offres relatif au projet de la tranchée couverte est en cours. Sous réserve de la signature de la convention d'exécution du plan d'aménagement particulier (PAP) par l'ensemble des parties prenantes ainsi que de l'obtention des autorisations requises, le début des travaux est prévu pour 2028.

Question 2 : À quel stade se trouve actuellement le projet de gare routière souterraine ? Quand les travaux devraient-ils débuter et selon quel calendrier l'assise nécessaire à la réalisation de la plateforme du tramway sera-t-elle mise à disposition de Luxtram ?

L'avant-projet détaillé relatif à la gare routière souterraine est actuellement en cours d'élaboration. Le début des travaux est envisagé pour fin 2029, sous réserve de l'avancement des travaux de viabilisation du PAP ainsi que des travaux d'infrastructure réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Luxembourg.

Question 3 : Madame la Ministre peut-elle confirmer que les travaux relevant de l'Administration des ponts et chaussées pourront être réalisés dans les délais nécessaires afin de permettre la mise en service du tramway au début de l'année 2033 ? Quels sont, à ce stade, les principaux risques susceptibles d'affecter ce calendrier ?

Les travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Administration des ponts et chaussées pourront être réalisés dans les délais nécessaires afin de permettre la mise en service du tramway au début de l'année 2033.

Aucun risque majeur susceptible de remettre en cause cet échéancier n'a été identifié. Le respect du calendrier demeure toutefois tributaire de la bonne coordination entre les différents acteurs impliqués dans le projet ainsi que de la réalisation, dans les délais prévus, des procédures et travaux connexes nécessaires à sa mise en œuvre.

Luxembourg, le 4 septembre 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes